

Eurorégion Pyrénées-Méditerranée • 15,2 millions d'hab.

Les pépinières franco-espagnoles jouent la carte de la solidarité

Le projet européen Creamed vise à développer des synergies entre les pépinières d'entreprises.

Création d'une plateforme collaborative, échanges de bonnes pratiques et organisation de conventions d'affaires sous la bannière commune eurorégion Pyrénées-Méditerranée (*). Le projet Creamed, labellisé le 8 février par l'Union européenne, ne manque pas d'ambition. Sélectionné parmi 28 autres projets, sur 223 dossiers déposés, par le comité de pilotage du programme de coopération territoriale de l'espace Sud-Ouest européen (Interreg IV B SUDOE), Creamed va apprendre aux 150 pépinières d'entreprises de l'eurorégion à travailler ensemble.

« Des contacts ponctuels existaient entre certaines pépinières frontalières, afin de permettre aux start-up de s'initier à l'international », indique Philippe Rajosefa, directeur du réseau d'incubateurs Synersud en Languedoc-Roussillon. Pour respecter un timing serré jusqu'en 2012, Creamed innove. C'est le premier projet européen piloté entièrement par le groupement européen de coopération territoriale (GECT) Pyrénées-Méditerranée, un nouvel instrument juridique dont le statut a été adopté par le règlement européen du 5 juillet 2007. Cette structure légère de huit personnes doit apporter une meilleure efficacité à la mise en œuvre des actions.

Rester très concret

Depuis fin février, chaque partenaire dispose de sa feuille de route. Languedoc-Roussillon prend en charge les actions de « B to B » avec à la clé des conventions d'affaires internationales communes. La Catalogne réalisera les outils de formation à distance. « La plateforme collabora-

PARTENAIRES

- GECT Pyrénées-Méditerranée chef de file.
- Synersud (Languedoc-Roussillon).
- Midi-Pyrénées expansion.
- La Generalitat de la Catalogne.
- Le centre ParcBit (Baléares).

BUDGET

1,1 million d'euros du Feder sur un total de 1,4 million d'euros.

CONTACT

Philippe Mestre, directeur du GECT Pyrénées-Méditerranée, tél.: 05.61.10.20.41.

tive doit permettre aux directeurs de pépinières, équipes administratives, créateurs d'entreprises, de communiquer rapidement et simplement », précise Didier Kuss, directeur d'Ariège expansion et président du réseau de pépinières de Midi-Pyrénées.

Promotion du territoire

L'échange de bonnes pratiques met en première ligne les directeurs de pépinière qui joueront les ambassadeurs du projet, aidés par des créateurs d'entreprises sélectionnés, et investis dans un rôle de pilote. D'autres actions très ciblées prévoient la prise en charge financière pour l'échange de stagiaires, et d'une dizaine de chercheurs entre incubateurs. S'il faut aller vite, la pérennisation du réseau d'incubateurs au-delà de 2012 ne fait aucun doute, comme sa transformation en outil de promotion du territoire eurorégional à destination des investisseurs et des entrepreneurs internationaux.

Laurence Lafosse

(*) Créée en 2004, elle regroupe Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon, les îles Baléares, la Catalogne, Aragon (temporairement sorti depuis 2006).



PHILIPPE MESTRE, directeur du groupement européen de coopération territoriale (GECT) Pyrénées-Méditerranée

« Bruxelles doit clarifier la coopération transfrontalière »

« Le GECT Pyrénées-Méditerranée fonctionne depuis un an, soit avril 2010. C'est le premier groupement européen de coopération territoriale créé exclusivement par des régions. Près d'une douzaine de groupements de ce type sont en préparation. Instrument juridique doté d'une personnalité propre, le GECT aide l'eurorégion à poursuivre ses objectifs de coopération transfrontalière et interrégionale. Il a pour vocation de porter des projets à l'échelle de l'eurorégion, en répondant aux appels à projets lancés par l'Union européenne afin de rendre son territoire plus attractif. En droit français, nous sommes assimilés à un syndicat mixte, ce qui a pour conséquence d'alourdir la gestion administrative, notamment les ressources humaines et la comptabilité, et de paralyser parfois notre activité, car, avec une équipe technique répartie sur trois pays européens, nous avons avant tout besoin de souplesse. La Commission européenne doit clarifier le statut des GECT par un toilettage du règlement européen prévu courant 2011. Cette révision du règlement devrait permettre d'aller vers plus d'harmonisation des GECT en Europe, afin que ces groupements deviennent des outils novateurs. »